

A QUAND DES MOYENS A LA HAUTEUR DES BESOINS !

Le budget de l'Etat pour 2015 voté le 18 novembre dernier prévoyait une hausse de 2,4% du budget de l'éducation, soit 9 400 créations de postes. L'éducation, conformément au programme de campagne de François Hollande, serait donc non seulement épargnée par la purge actuelle, mais nettement favorisée.

Mais une nouvelle fois, ces beaux discours ne résistent pas à l'épreuve des faits. Les dotations horaires globales pour la rentrée 2015 ont été dévoilées, et elles montrent que les moyens humains alloués à l'éducation sont toujours insuffisants. Le détail des créations de postes fourni en Comité Technique Ministériel le 17 décembre dernier montre que ces annonces sont bel et bien un trompe-l'œil, pour plusieurs raisons :

- les 5061 créations de postes d'enseignants ne couvriront pas la hausse démographique, donc l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés ;
- ces créations de postes comprennent les mi-temps réservés aux stagiaires ;
- ces créations de postes vont servir à financer la pondération mise en place dans les REP+.

La réforme de l'éducation prioritaire ne donne pas non plus de réels moyens supplémentaires aux établissements retenus dans cette nouvelle carte.

Dans une période où le rôle de l'école et ses missions ne cessent d'être mis en avant, les suppressions de postes ne vont pas dans le sens de ce que nous attendons. Le principal argument pour justifier celles-ci est justement la baisse des effectifs, aussi minime soit-elle. La baisse des effectifs en 6ème et 5ème est due aux départs d'élèves vers l'enseignement privé et ce phénomène risque de s'amplifier si l'on se réfère aux annonces du recteur en C.A.E.N. sur de prochaines fermetures de collèges ruraux.

Dans les collèges il faut composer avec une DHG mettant à mal les nombreux dispositifs culturels et le fonctionnement des établissements. Des heures d'accompagnement éducatif disparaissent comme les heures réservées aux administrateurs réseau qui se voient reléguées au-delà du service et payées en indemnités. Une hausse de la DHG permettrait aux personnels d'exercer leurs missions, à nos élèves de bénéficier de conditions d'apprentissage convenables, à la hauteur de l'immense enjeu qu'est l'éducation de toutes et tous.

L'ouverture d'un chantier des métiers et le futur « parcours de découverte du monde professionnel » ayant pour but de stimuler « l'esprit d'entreprendre » des élèves, en les plongeant dès le collège dans le monde de concurrence et de compétitivité des entreprises, est pour nous contraire à l'objectif émancipateur de l'école.

Dans le primaire, l'académie doit rendre 29 postes pour la rentrée 2015. Le département de la Manche y contribuera à hauteur de 7 postes. Si le développement du dispositif plus de maîtres que de classe est poursuivi, et si le nombre de postes de remplaçants pour accompagner la formation des enseignants en REP et

REP+ est augmenté, il n'en reste pas moins que ces mesures se font à moyen constant et donc au détriment de postes classe.

Les ouvertures de classes permettant la scolarisation des moins de 3 ans se font inexistantes voire au compte-goutte. La misère des RASED est cachée en élargissant les zones d'intervention des psychologues et maîtres spécialisés.

Il est intolérable de voir l'ASH sans moyens alors que les besoins sont criants et ce en raison d'une recherche continue d'économie. La capacité d'accueil est insuffisante et tend à se dégrader avec un nombre de plus en plus croissant de maintiens d'élèves sur les listes d'attente (CLIS, ULIS collège&Lycée, IME). Il est même à craindre de voir des élèves, de plus de 16 ans, renvoyés à leur domicile faute de place en ULIS Lycée ! C'est l'incompréhension qui domine à chaque fois, quand les plus fragiles se voient privés d'une scolarisation que leur accorde pleinement et ce depuis 10 ans, la loi de 2005.

Pour Sud éducation, les réponses passent par :

- une baisse des effectifs dans les classes : 20 élèves maximum ;
- une vie scolaire renforcée ;
- des dispositifs d'aide et de prévention complets : 1 RASED complet par groupe scolaire et 1 enseignant supplémentaire pour 5 classes du 1er degré ;
- le recrutement massif de personnels médico-sociaux (assistante sociale, psychologues, infirmières) ;
- des mesures pour stabiliser les équipes : la formation et titularisation de tous les contractuels ;

SUD Éducation dénonce donc une fois de plus l'indigence des moyens, alors que les demandes de l'ensemble des personnels sont fortes pour enfin travailler dans de meilleures conditions, avec pour objectif la plus grande réussite de nos élèves : aujourd'hui ce ne sont que frustration et colère qui sont générées par ces mesures.